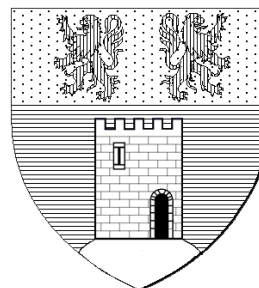


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger et MAGNUS Philippe.

Absents : MM COURNEDE Mathieu, LAUGIER Robert, SEGUIN Jean-Jacques.

Le Maire ouvre la séance à 21 heures en reprenant les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

La chorale qui devait se produire à Calma le 5 mai le fera à La Calandre. La Commune mettra à disposition l'estrade.

Les résultats des analyses d'eau sont bons.

Monseigneur l'Évêque s'est rendu sur la commune pour visiter Notre Dame de Calma et l'église. Il s'est recueilli devant la plaque en hommage à l'Abbé ROUX puis à Eygalayes et au Cimetière National où il a rencontré les représentants de l'association « pour la Mémoire de la Résistance dans les Hautes Baronnies »

A l'invitation de Dominique MIONE et de l'association « La Truite de la Méouge » dont le siège est à Lachau, le Maire a représenté la Commune au Congrès Départemental de la Pêche de la Drôme qui s'est tenu à Buis-les-Baronnies. A cette occasion, il a rencontré André-Claude BLANC, Conseiller Régional qui a promis une subvention de 15 000 € pour Notre Dame de Calma. Un travail va être engagé avec le Luminaire et la commission projet pour le montage du dossier.

L'Assemblée Générale du Luminaire se déroulera le 14 avril 2019 à Éourres.

Établi le : 31/05/2019

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

Le versement des 8 750 € de la subvention au titre de la réserve parlementaire de la Sénatrice Marie-Pierre MONIER pour la restauration de la Tour de Riable a été effectué.

La Fête du Printemps de la Méouge s'est déroulée du 1er au 7 avril sur Lachau et l'ensemble des communes de la vallée. Il ressort du bilan : une excellente organisation, une bonne participation, un public diversifié, la présence d'un grand nombre de jeunes, quelques personnes de Lachau, le grand intérêt des échanges et du forum des associations, des retombées très positives en termes d'image de la Commune et de dynamique pour la vallée.

Les jeux d'enfants seront nettoyés et les équipements défectueux réparés afin de mettre le site en sécurité.

Les inscriptions « Mairie » et « Liberté Égalité Fraternité » ont été apposées sur le fronton de la Mairie. Les barrières pour le terrain devant le château sont entreposées au hangar avant mise en place.

En vue de la transmission des dossiers d'Enquête Publique et d'Enquête Parcelaire pour la Cour du château, il manque encore un plan de situation et l'extrait cadastral.

Une course cyclotouriste traversera le village le 20 avril. Le terrain communal devant le château ainsi que des tables seront mis à disposition pour le ravitaillement en collaboration avec Nathalie pour les cyclotouristes souhaitant se restaurer.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite à la dernière séance et rappelle l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2019

Le compte-rendu est modifié pour tenir compte du fait que la commande des inscriptions sur la Mairie n'ont pas fait l'objet d'un vote formel.

2- LOTISSEMENT COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE

La notification du marché a été transmise à l'entreprise POLDER qui a transmis depuis les justificatifs en termes d'assurance. L'alimentation en eau sera effectuée à partir de l'angle du lavoir avec un dimensionnement (90 mm minimum) de la canalisation de nature à alimenter la borne à incendie à installer.

Reste en attente le devis du SDED pour l'alimentation électrique.

Le vote du principe de la création d'un budget annexe pour le lotissement ayant été acté lors du dernier Conseil, il est proposé l'acquisition du logiciel spécifique de gestion des lotissements de gestion à AGEDI pour 120 €. Le Conseil à l'unanimité se prononce favorablement.

Le vote du budget prévisionnel quant à lui s'avère impossible en l'absence de l'ensemble des données concernant le coût des travaux.

Un plan définitif établi par le Géomètre est remis ainsi qu'une simulation très approximative des recettes.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Dès connaissance exacte de l'ensemble des postes de dépenses, le travail sur les recettes et donc sur le prix des lots équipés sera engagé.

Pour l'alimentation électrique, le SDED a programmé une réunion sur place le 3 mai.

3- CIMETIÈRE

La question est reportée à une prochaine séance du Conseil Municipal.

4- PRÉPARATION DE LA TOURNÉE CANTONALE

La Tournée Cantonale est programmée le mardi 23 avril 2019. Un tour de table permet de lister les dossiers susceptibles d'être proposés.

La toiture de l'église n'est plus étanche. Elle a été repassée à plusieurs reprises. Une subvention a été attribuée sur la base de 25 005 € en 2018. Il serait judicieux de procéder au remplacement complet de la couverture en sollicitant le complément au titre de 2020. Des devis seront demandés à Audibert Charpentes, l'Entreprise OZE, Affaire de Toit et Charpente Concept.

Des dossiers de dégâts d'orages (4 ou 5) seront également présentés au cas où le Département réabonderait la ligne.

Des devis ont également été sollicités pour la reliure de registre et la signalisation au titre des amendes de Police.

5- RÉFECTION DU PONT DE PIERRE

Les travaux vont débuter semaine 16. Un poteau doit être enlevé. Les réseaux seront intégrés dans le tablier. Un fourreau supplémentaire est prévu pour l'eau. La DDT mandatera un Géomètre pour piqueter les limites entre le domaine public et les propriétés JARJAYES et HARROUE. Le chemin des Iscles a été goudronné à bon compte pour la Commune. L'entreprise mandatée par le département a également rebouché les trous à la montée de Notre dame de Calma. Toutes les semaines, une réunion de chantier est organisée à laquelle la Commune est représentée. Un compte-rendu détaillé de l'avancement des opérations est adressé dans la foulée.

L'avancement du chantier est conforme aux prévisions.

6- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES MARCHÉS

Une réunion a été organisée le 30 mars avec les exposants et la Commission. Le formulaire de demande d'emplacement a été examiné et modifié en séance. La demande pour la vente de fromage de brebis et la venue d'un camion de pizza ont été acceptées. La vente par le Jardin de Madélie de poulets rôtis à emporter a été autorisée, avec accord de Nathalie du Relais de la Tour, les premiers samedis du mois moyennant une participation pour l'électricité.

Les fonctions de Régisseuse de Céline ont été discutées. Elle reste Régisseuse des avances et des recettes du marché des producteurs et différentes manifestations municipales (marché de Noël et Soupe d'Épeautre, Loto). Concernant le placement sur le marché, l'organisation est collective et partagée entre Céline, Michel (saucissons) et Sylvain (légumes bio). Ils ont toute autorité pour procéder à

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

l'installation des exposants. En cas de problème, le Maire fera appliquer leur décision.

La vente de fleurs, de plants et plantes aromatiques interviendra au cours du mois de mai. Katia PENEAU est en charge du rétablissement de la foire aux plants courant juin à la date la plus proche du 11 (date traditionnelle).

7- SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA RÉGION SUD (SRADDET PACA)

Bien que la Commune se situe en Auvergne-Rhône-Alpes, son appartenance à la Communauté de Communes Sisteronais-Buech l'amène à être concernée par le Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable (SRADDET) de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'inscrit dans les dispositions des lois NOTRE et ALUR avec une application plus restrictive de la règle de la constructibilité limitée.

Cette situation est pénalisante pour le développement des petites communes rurales. Dans son projet, la Région aggrave les contraintes (réduction des zones constructibles par deux) et pénalise Sisteron qui apparaît comme une zone peuplée. Aussi et parce que l'enquête publique est en cours, une délibération est proposée pour émettre des réserves et demander une adaptation des règles aux spécificités des petites communes. La délibération est adoptée à l'unanimité. Elle sera transmise à la Préfecture dans le cadre de l'enquête publique. (*délibération n°2019-16*)

8- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

Le budget a été voté sans hausse d'impôt et de recours à l'emprunt. Les taux d'imposition se situent en dessous de la moyenne. Un rapport d'activité sera présenté aux Communes.

Le lancement du Schéma de Cohérence Territoriale a été voté.

Ordures ménagères :

A proximité du Pont de Pierre, à l'emplacement actuel de l'étendage (et plus anciennement encore des poubelles) sera implantée la nouvelle plateforme de stockage des colonnes de tri.

Benjamin TOCON, Responsable du dossier à la Communauté de Communes a transmis le schéma d'implantation ainsi que le cahier des charges.

Un devis sera demandé à l'entreprise RODARI qui intervient sur place pour la réalisation de la dalle.

Ancien château d'eau de Calma :

La mise en sécurité a été réalisée. A l'avenir et pour les travaux conséquents, les propriétaires riverains seront, au préalable, informés du commencement des travaux.

SMIGIBA :

Les techniciens ont attiré l'attention sur la chute d'eau sur la Lozance et proposent une étude.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Conseil considère qu'en matière de gestion des cours d'eau, une réunion sur le « lit d'aisance de la Méouge » avec les riverains et les agriculteurs apparaît plus prioritaire.

La Police de l'Eau propose un « guide relatif à l'entretien des cours d'eau » téléchargeable sur « www.drome.gouv.fr ». Il peut être communiqué en Mairie.

Renforcement du réseau électrique Grand rue :

Le Syndicat d'Énergies de la Drôme a mandaté le Bureau d'Études EUCLYD pour le renforcement du réseau dans la Grand Rue. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'entretien des lignes électriques et leur adaptation. Alerté par plusieurs propriétaires concernés, le choix a été fait d'organiser une réunion sur place le 23 avril avec le Bureau d'Études et l'ensemble des propriétaires pour rechercher les solutions les plus adaptées.

ASA du Moulin :

L'assemblée générale s'est tenue. Les questions du niveau de prélèvement autorisé et de la prise restent posées. Des solutions doivent être recherchées pour garantir le bon fonctionnement de l'activité agricole.

9- Questions diverses

Demande de subvention :

La demande de subvention Badaboum n'est pas retenue.

Motion :

L'association des Maires des communes Forestières a alerté sur le fait que pour faciliter la trésorerie de l'ONF il est prévu que le produit des ventes de bois soit encaissé par l'ONF puis reversé aux communes. Une délibération marquant l'opposition à cette pratique est proposée. La délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention. La délibération sera transmise à la Préfecture. (délibération n°2019-17)

Coupe de Marablache :

L'état du chemin s'est amélioré principalement suite au dégel et à l'intervention de Francis VITAL sur certains points les plus délicats. Une affiche a été apposée indiquant par erreur que le chemin avait été remis en état et interdisant l'accès par mauvais temps pour éviter toute dégradation supplémentaire. Quelques affouagistes ont été livrés mais une grande partie du bois a été descendue et stockée au hangar communal. David MARTIN et les employés communaux marqueront les lots en faisant en sorte que la qualité du bois des lots soit homogène. Un acompte de 3 000 € sera versé à David, le solde à l'issue des livraisons et à constatation du bon état du chemin.

Une prolongation de la coupe sera demandée à Monsieur MANCIP pour permettre aux affouagistes de terminer leur coupe. Le bois sous le talus provenant de l'emprise de la piste est mis au pillage.

Salle de classe de l'ancienne école :

Le devis d'isolation en façade transmis par Mathieu COURNEDE pour un montant de 25 583 € TTC est retenu. Une réunion avec le locataire et les entreprises (menuiserie, maçonnerie et façade) sera organisé pour le phasage des travaux. (délibération n°2019-19)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Voirie : Chemin du Rousset et Place du Rousson :

Les devis de COLAS et de la Routière du Midi sont examinés. Le principe est acté à l'unanimité de retenir la Routière du Midi pour un montant de 13 215 € pour la Place du Rousson et de 11 227 € pour le Chemin du Rousset. Des précisions seront demandées sur les métrés ainsi qu'un devis pour la reprise des fentes sur la voirie communale. Dès retour de la Routière du Midi, le devis repassera en Conseil Municipal avant commande des travaux. *(délibération n°2019-20)*

D'une manière générale, on constate l'existence de nombreux trous sur la voirie communale dans tous les secteurs. Un recensement précis sera effectué.

La mise en œuvre de gravier et de goudron à froid (compomag) pourrait permettre de prévenir toute aggravation. L'idée d'une journée citoyenne est lancée mobilisant les habitants pour l'entretien des chemins, comme cela se pratique dans d'autres communes.

Manifestations à Calma :

Pour les prochaines manifestations culturelles à Calma, les organisateurs pourront bénéficier de la mise à disposition par l'association VieLaJoie d'Éourres de toilettes mobiles et écologiques appelées « roulotte à crottes ». Cette solution permettra de préserver le site tout en satisfaisant les besoins du public.

Ancienne école :

Les abords du terrain de tennis et de l'ancienne école devront être entretenus par les employés communaux, la tonte de l'herbe par les chevaux ne permettant pas pour des raisons d'hygiène le bon déroulement des jeux d'enfants pendant la fête votive.

Signalétique :

Plusieurs panneaux n'ont pas été posés (Chemin de Saint Marc, emplacement pour les camping-cars notamment).

Les panneaux indicateurs rouges ne seront pas remplacés tant qu'une charte ne sera pas établie. Les principaux sites pourraient être mieux signalés.

Un tableau d'affichage supplémentaire sera implanté à l'emplacement de l'ancienne cabine.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les participants et lève la séance à 0 heure 15.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet